ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité alimentaire

Question écrite n° 18602

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le risque que feraient peser les sodas « em>light » sur la santé. Ainsi, boire de grandes quantités de soda «*light* » pourrait s'avérer néfaste pour la santé, selon une étude française menée par des chercheurs de l'Inserm, associant ces boissons à un risque accru de développer un diabète. Il lui demande les conclusions qu'elle tire de cette étude et les dispositions qu'elle entend prendre.

Texte de la réponse

L'eau est la seule boisson indispensable au fonctionnement de notre organisme. Elle représente plus de 60 % du poids de notre corps. C'est pourquoi, sur la base des travaux scientifiques menés en 2002 par l'agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), le programme national nutrition santé (PNNS) recommande de boire chaque jour de l'eau à volonté et de limiter la consommation de produits sucrés notamment les boissons sucrées. Ces boissons sucrées sont de plus en plus remplacées par des boissons « light » ou boissons édulcorées. Les travaux menés jusqu'à présent par l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) montrent que les données disponibles actuellement ne permettent pas de conclure à un effet préjudiciable des édulcorants intenses pendant la grossesse, mais soulignent cependant l'absence de bénéfice nutritionnel propre démontré de cette consommation chez la femme enceinte. Cette agence estime nécessaire la mise en place de nouvelles recherches pour approfondir la question de la relation effet-dose entre la consommation de boissons édulcorées et le risque d'accouchement prématuré. S'agissant de l'évaluation des bénéfices et risques nutritionnels de la consommation d'édulcorants intenses en population générale, les travaux sont encore en cours. Une évaluation des risques de l'aspartame en particulier doit être réalisée par ailleurs par l'agence européenne de la sécurité des aliments (AESA). Compte tenu de l'état d'avancement de ces travaux, il n'est pas possible de se positionner sur l'association de ces boissons édulcorées à un risque accru de développer un diabète. Les résultats de l'étude française menée par des chercheurs de l'institut nationale de la santé et de la recherche médicale (INSERM) sur ce sujet font partie des éléments de la littérature scientifique à analyser.

Données clés

Auteur : M. Philippe Meunier
Circonscription : Rhône (13e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 18602
Rubrique : Consommation
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE18602

Question publiée au JO le : 19 février 2013, page 1687
Réponse publiée au JO le : 4 novembre 2014, page 9260